



ARRÊTÉ MUNICIPAL

Le Maire de la Commune de L U S S A C (Gironde),

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L-2213-1, L 2213-6 ;

Vu le code de la route, et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-18, R 411-25 à R 44-28 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ; livre 8^{ème} partie – signalisation temporaire ;

Vu la demande formulée par SUEZ EAU France 15 avenue Charles Floquet 64200 BIARRITZ sollicitant une occupation du domaine public ;

Considérant qu'en raison de travaux de création de réseau d'assainissement sur trottoir, il convient de réglementer le stationnement rue Henry Joly 33570 LUSSAC le Vendredi 26 Janvier 2024 toute la journée, afin de garantir les meilleures conditions de sécurité sur la voie précitée ;

ARRÊTE :

Article 1 : Le stationnement sera interdit pour les véhicules légers et les poids lourds au 19 rue Henry Joly à LUSSAC (33570) en raison des travaux de création de réseau d'assainissement.

Article 2 : Les prescriptions imposées par le présent arrêté seront applicables le Vendredi 26 Janvier 2024 toute la journée.

Article 3 : Les prescriptions imposées par le présent arrêté seront signalées aux usagers par une signalisation conforme à l'instruction interministérielle du 24 novembre 1967.

La fourniture, la pose et la maintenance de la signalisation seront à la charge de l'Entreprise.

Article 4 – Monsieur le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de LIBOURNE est chargé en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché dans les formes habituellement requises et notamment à l'entrée chantier.

Article 5 –

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de LIBOURNE
- Monsieur le Responsable de la Commune, élu à la voirie
- L'entreprise SUEZ EAU FRANCE

Fait à LUSSAC, Le 10 Janvier 2024

Le Maire,
Dorothee BRETON



(Handwritten signature of Dorothee Breton)

Publié le :	10 JAN. 2024
Notifié le :	

Ville de Lussac / Arrêtés du Maire